

**NOUVEAU**

## La carte d'accès en déchèterie



A partir du **1<sup>er</sup> décembre 2023**, les 4 déchèteries (Ambrières-les-Vallées, Gorrion, Oisseau et St-Mars-sur-la-Futaie) de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais seront accessibles uniquement sur présentation d'une carte.

## Nouvel habitant du Bocage Mayennais

Pour obtenir une carte, il suffit de se déclarer au service Propreté :

- ♦ par le formulaire du site internet ;
- ♦ par mail à [redevance@bocage-mayennais.fr](mailto:redevance@bocage-mayennais.fr) ;
- ♦ par courrier au 6 place du Château, 53300 Ambrières-les-Vallées.

Le service procédera à l'enregistrement des données et la carte sera à retirer sur place à Ambrières ou envoyée par courrier au domicile de l'utilisateur.

Une seule carte est délivrée par foyer.

En cas de déménagement, il est nécessaire d'en informer également le service pour mettre à jour les coordonnées.

## Professionnels exerçant sur le Bocage Mayennais

Une fois entrés en déchèterie, les professionnels doivent se présenter à l'agent. Ce dernier scannera la carte et enregistrera la nature et le volume des déchets apportés. L'entreprise signera le reçu pour accord.



Des cartes supplémentaires payantes pourront être attribuées sur demande et justificatifs à [serviceproprete@bocage-mayennais.fr](mailto:serviceproprete@bocage-mayennais.fr).



# Déchèterie de Saint-Mars-sur-la-Futaie

**Adresse : Route de Pontmain - 53220 St-Mars-sur-la-Futaie**

## LES HORAIRES

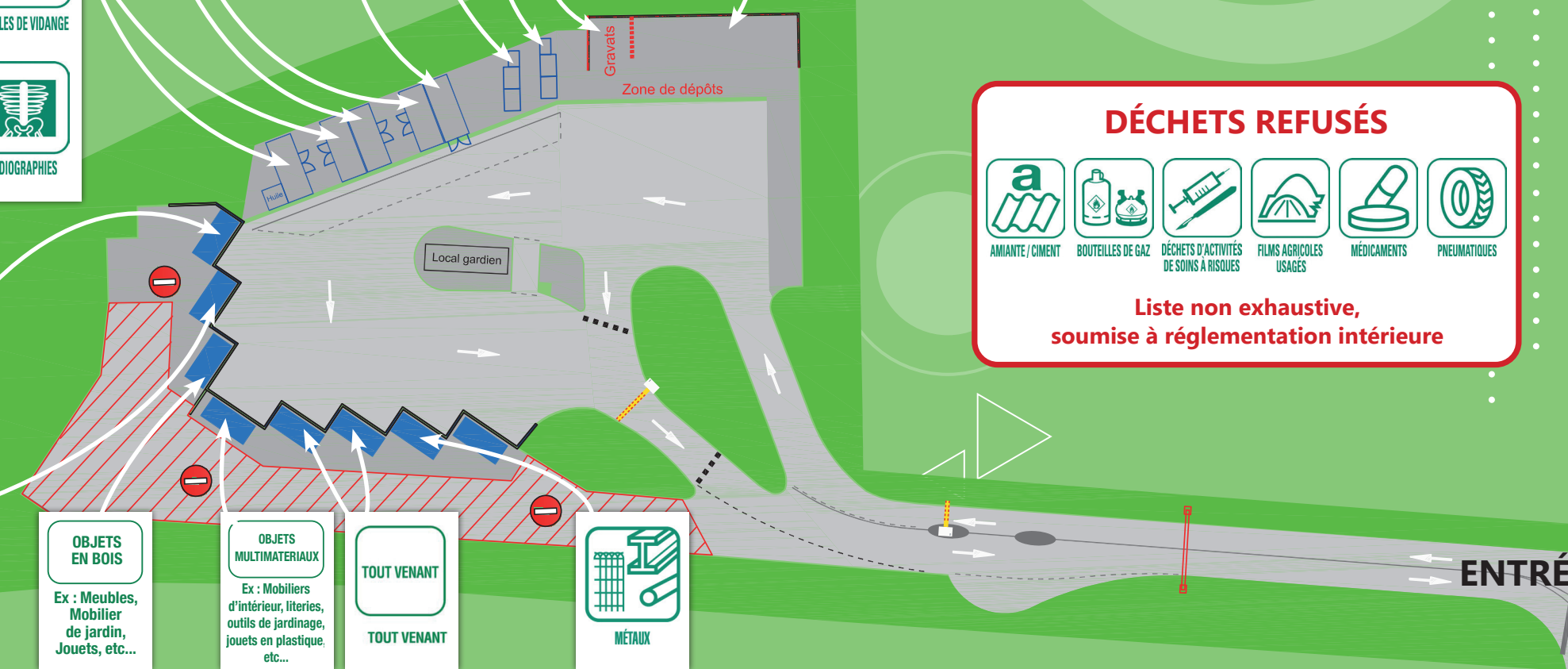
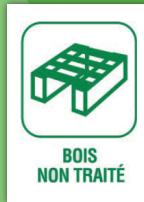
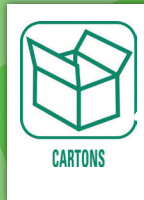
	Du 1 <sup>er</sup> février au 31 octobre	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 janvier
<b>LUNDI</b>	10h à 12h	10h à 12h
<b>MARDI</b>	14h à 18h	14h à 17h30
<b>MERCREDI</b>	Fermé	Fermé
<b>JEUDI</b>	14h à 18h	14h à 17h30
<b> VENDREDI</b>	Fermé	Fermé
<b>SAMEDI</b>	10h à 12h et 14h à 18h	10h à 12h et 14h à 17h30
<b>DIMANCHE</b>	Fermé	Fermé

**Fermé les jours fériés**

### Informations et contacts :

[serviceproprete@bocage-mayennais.fr](mailto:serviceproprete@bocage-mayennais.fr)  
Tél : 02 43 08 15 69  
[www.bocage-mayennais.fr](http://www.bocage-mayennais.fr)

# PLAN DE LA DÉCHÈTERIE



## RÈGLES

- Triez vos déchets avant le départ et les ranger selon l'organisation de la nouvelle déchèterie ;
- Bâchez votre remorque ;
- Limitez vos dépôts à 2 m<sup>3</sup> maximum par jour ;
- Toute récupération de matériaux est interdite.

## DÉCHETS REFUSÉS



Liste non exhaustive, soumise à réglementation intérieure